

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/03/2026 - 1174 - 2017 B 00046 - 824 966 733 - 2M RESTAURATION

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N° DU

1174

12 MARS 2026

Etats financiers au 31/12/2024

Bilan

RH
[Signature]
Certifié conforme à l'original

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	900	900		
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	21 190	182	21 007	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	8 036	7 201	835	1 769
	Autres immobilisations corporelles	26 190	19 096	7 094	9 670
	Immobilisations en cours				13 565
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		56 316	27 380	28 937	25 005
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	964		964	892
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				150
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	20 799		20 799	1 326	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	3 290		3 290	4 112	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	25 053		25 053	6 479
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		81 370	27 380	53 990	31 484

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	37	37
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(13 914)	(1 580)
	Résultat de l'exercice	9 842	(12 334)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		(1 036)	(10 878)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 433	4 140
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 235	720
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 083	11 015
	Dettes fiscales et sociales	30 271	26 486
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3		
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		55 026	42 362
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		53 990	31 484
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		9 842,22	(12 334,31)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		55 026	42 362
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		3 354	4 140
(3) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 31/12/2024

Compte de Résultat

Certifié conforme à l'original



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	92 239		92 239	96 284
	Montant net du chiffre d'affaires	92 239		92 239	96 284
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			6 056	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			19 364	
	Autres produits			5	14
Total des produits d'exploitation (1)				117 665	96 298
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			29 947	30 586
	Variation de stock			(72)	(10)
	Autres achats et charges externes			26 836	21 197
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 050	2 441
	Salaires et traitements			30 662	37 670
	Charges sociales du personnel			297	
	Cotisations personnelles de l'exploitant			13 037	12 903
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			3 693	3 795
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			145	6	
Total des charges d'exploitation (2)				107 596	108 589
RESULTAT D'EXPLOITATION				10 069	(12 291)

CA

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

RESULAT D'EXPLOITATION		10 069	(12 291)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	56	8
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		56	8
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	283	51
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		283	51
RESULTAT FINANCIER		(227)	(43)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		9 842	(12 334)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		117 720	96 305
TOTAL DES CHARGES		107 878	108 640
RESULTAT DE L'EXERCICE		9 842	(12 334)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

2M RESTAURATION

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 3 000 euros
Siège social : 78 Chemin de l'Ormeau
13310 ST MARTIN DE CRAU
RCS TARASCON : 824966733**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le 30 juin,,
A 14h30,

Monsieur Hervé RISI,
demeurant CHEMIN DE L'ORMEAU 13310 ST MARTIN DE CRAU,

Propriétaire de la totalité des 3 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 2M RESTAURATION,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

Les représentants du comité social et économique ayant été régulièrement informés des décisions devant être prises,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Hervé RISI, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Certifié conforme à l'original

RH 

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 9 842 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	9 842 euros
Au compte « report à nouveau »	9 842 euros
S'élevant ainsi à	-4 072 euros

L'Associé Unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il devra, en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

TROISIEME DÉCISION

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Hervé RISI

RH

2M RESTAURATION

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 3 000 euros**

**Siège social : 78 Chemin de l'Ormeau
13310 ST MARTIN DE CRAU
RCS TARASCON : 824966733**

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024


DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 9 842 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	9 842 euros
Au compte « report à nouveau »	9 842 euros
S'élevant ainsi à	-4 072 euros

L'Associé Unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il devra, en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Certifié conforme
La Gérance

RH 
Certifié conforme à l'original